

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 21 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le trente et un mai deux mil vingt et un à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Commerce : Présence de Mme Céline ROUSSEAU et présentation de son projet
- 2 - Terrain à lotir. Achat
- 3 - Convention COOP-LOGIS, parcelles près du cimetière
- 4 - Matériel informatique et aménagement école
- 5 - Matériel espaces verts
- 6 - Construction d'un club-house : missions RICT et SPS
- 7 - Bail à ferme
- 8 - Admission en non-valeur
- 9 - Droit de place distributeur à pains
- 10 - Permanences élections

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 31 MAI 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, trente et mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kevin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, M. Gabriel DRONY, M. François BERSON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Secrétaire de séance : Mme Lauriane CAUCHON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 20 AVRIL 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1 - COMMERCE : PRÉSENCE DE MME CÉLINE ROUSSEAU ET PRÉSENTATION DE SON PROJET

Mme Céline ROUSSEAU est venue présenter son projet d'ouverture d'une épicerie sur la commune. Séduite par la richesse de produits locaux qu'offre le territoire Mayennais, elle souhaite valoriser le savoir-faire des artisans et producteurs locaux en créant une alternative sur la commune, au travers d'une épicerie/bistrot. Il y sera proposé des produits locaux et en vrac. Elle prévoit de faire de ce lieu un endroit chaleureux qui réunira les habitants autour d'un verre, d'un jeu de société, d'une soirée ou après-midi à thème.

Afin de savoir si son projet est réalisable pour compléter son étude de marché, Mme Rousseau et la municipalité proposeront prochainement de consulter les habitants.

2 - TERRAIN A LOTIR : ACHAT

Monsieur le Maire informe qu'une promesse de vente a été signée entre la commune et le propriétaire de la parcelle. De plus, le cabinet Harry Langevin est venu borner cette parcelle section A n° 273 le 27 mai 2021. Le montant de cette intervention est de 1 150.00€HT.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent les frais pour un montant de 1 150.00€HT correspondant à la division parcellaire par un bornage et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Par ailleurs, Monsieur PLU informe les membres d'une rencontre avec un établissement Public Foncier Local (EPFL) afin de connaître les aides que cet organisme pourrait nous apporter pour l'achat de terrain du lotissement (parcelles section A n°554 et 676).

3 - CONVENTION COOP-LOGIS, PARCELLES PRES DU CIMETIERE

Coop-Logis est une coopérative d'HLM. Il propose à la commune de Maisoncelles-du-Maine de signer une convention de partenariat pour la promotion et le développement de l'accession sociale à la propriété via la location-accession. La location-accession permet de devenir propriétaire d'un logement neuf progressivement et en toute sécurité. En effet, le loyer comprend une partie location et une partie épargne fixée en fonction des capacités financières de l'acquéreur. En conclusion, on pourrait proposer à cet organisme la vente des deux parcelles près du cimetière.

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

De plus, afin de faciliter les ventes des deux parcelles du cimetière, Monsieur le Maire propose de diminuer le prix de vente des parcelles à 30€HT/m².

Après débat, les membres du conseil municipal (2 abstentions, 1 contre, 11 pour) proposent le prix des deux parcelles du cimetière à 30€HT/m² et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

4 - MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AMÉNAGEMENT ÉCOLE

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission portant sur l'achat de matériel numérique. Après consultation de plusieurs devis de différentes sociétés, SATEL est la société qui correspond au mieux aux attentes du matériel souhaitées par l'école et la commission (achats de vidéoprojecteur, tableau blanc tryptique, de moniteur tactile interactif, de 5 PC dont un portable, d'un lecteur DVD, d'un casque audio, d'une enceinte Bluetooth portable et d'une souris filaire) pour un montant de 9 642.00€TTC.

Pour rappel, la commune de Maisoncelles-du-Maine a obtenu une subvention par l'Inspection Académique dans le cadre du « Label Ecoles Numériques 2020 » à hauteur de 50% du montant TTC des achats.

Par ailleurs, suite à une annonce parue dans le bon coin de l'APE Albert Jacquard du Genest-Saint-Isle, il est possible d'acquérir 10 bureaux d'écoliers et 10 chaises pour un montant total de 150.00€TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de la société SATEL pour un montant de 9 642.00€TTC ainsi que l'acquisition de 10 bureaux et 10 chaises auprès de l'Association des Parents d'Elèves Albert Jacquard du Genest-Saint-Isle pour un montant de 150.00€.

Enfin, le jeudi 27 mai, les commissions scolaire des deux communes se sont réunies afin d'aborder différents sujets :

- L'adjointe du Bignon propose de mettre en place une plaquette sur le R.P.I. pour la rentrée prochaine afin d'y donner un maximum de renseignements sur le regroupement.
- Un cadeau sera offert aux élèves de CM2 quittant le R.P.I. pour le collège. A cette occasion, on réunira les élèves et les parents le 01 juillet 2021 sous le préau de l'école de Maisoncelles-du-Maine à 20h.
- La Directrice de Maisoncelles-du-Maine a déposé un dossier, au nom du R.P.I., pour l'opération « Plan Bibliothèque ». Le ministère de l'Education Nationale est prêt à mettre à disposition du personnel et du matériel pour aménager une bibliothèque dans les écoles.

5 - MATÉRIEL ESPACES VERTS

Lors des précédentes réunions de conseil, il a été évoqué l'achat d'un taille-haie. La commission matériel a pris la décision de retenir le devis de la société SP DISTRI'MAT pour un montant de 15 540.00€TTC. Afin de faciliter le paiement de ce matériel, la société propose de l'acquérir via un crédit Agilor sur une durée de 7 ans via une mensualité de 1 920.00€ par an.

Après débat, les membres du conseil municipal (3 contre, 3 abstentions, 8 pour) acceptent l'achat d'un taille-haie avec la société SP DISTRI'MAT pour un montant de 15 540.00€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE : MISSIONS RICT ET SPS

Dans le cadre des travaux de l'extension des vestiaires sportifs pour la création d'une salle club-house et lors de la dernière réunion de conseil, il avait été demandé de lancer une consultation pour les missions SPS et RICT.

Après analyse de plusieurs devis, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Missions SPS : Entreprise Sécuris BTP pour un montant de 999.00€TTC
- Missions RICT : Entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 824.00€TTC

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent les devis des entreprises Sécuris BTP pour un montant de 999.00TTC et SOCOTEC pour un montant de 1 824.00€TTC. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Enfin, l'appel d'offres est mis en ligne par l'intermédiaire de la plateforme « Profil Acheteur » de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Les candidats doivent répondre avant le 18 juin 2021 à 12h00.

7 - BAIL A FERME

Monsieur le Maire propose de renouveler les locations de terres de Monsieur MORIN Hervé

Location des parcelles A 391-392-393

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la location, à M. et Mme MORIN « La Rouillère » des parcelles de la section A n° 391-392-393 d'une contenance de 4ha 90a 30ca, à compter du 01 novembre 2020, suivant un bail, pour neuf années, établie par la mairie.

Le montant de la location sera reconduit soit un prix annuel, base 2020, de 708.64 euros révisable selon l'indice des fermages du département de la Mayenne plus la part de la taxe

foncière à payer par l'agriculteur selon les usages ruraux de la Mayenne.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le bail et tout document relatif à cette location.

Location de la parcelle A 394

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent la location, à M. et Mme MORIN « La Rouillère » de la parcelle A n°394, d'une contenance de 53a 30ca dans les mêmes conditions le bail pour les parcelles n°391-392-393, à compter du 1^{er} novembre 2020, pour une durée de neuf années, au prix annuel de base, référence 2020 de 76.67€ pour la parcelle, révisable selon l'indice des fermages du département de la Mayenne plus la part de la taxe foncière à payer par l'agriculteur selon les usages ruraux de la Mayenne.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.

8 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable du trésor expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement d'un produit en rapport avec le budget communal. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ce produit dont le montant est de 73.01€ correspondant à une facture de location de la salle polyvalente pour l'année 2019.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette admission en non-valeur pour un montant de 73.01€.

9 - DROIT DE PLACE DISTRIBUTEUR A PAINS

Lors de la réunion du 23 mars 2017, le conseil municipal avait pris une délibération et une convention pour l'installation du distributeur de pain avec certaines conditions. Aujourd'hui, Monsieur le Maire décide de simplifier la convention afin d'appliquer seulement un droit de place indexé sur le cours de la vie et de remettre en état le lieu d'installation en cas d'arrêt de l'activité du distributeur à pains. Le montant d'une taxe annuelle « droit de place », d'un montant de 250.00€ pour les années 2020 et 2021, puis revaloriser tous les ans.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Voter une taxe annuelle « droit de place », d'un montant de 250.00€ pour les années 2020 et 2021, révisable tous les ans
- Remettre en état du lieu d'installation en cas d'arrêt de l'activité de distribution à pains.

10 - PERMANENCES ÉLECTIONS

Monsieur le Maire, avec ses conseillers, ont établi le planning des permanences pour les élections départementales et régionales. Il remercie par avance tous les assesseurs extérieurs au conseil municipal. Ces élections auront lieu à la salle polyvalent en raison de la crise sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe les membres titulaires et les membres suppléants de la commission de la CCID aura lieu le vendredi 25 juin 2021 à 10h00

2 - Trottoirs des Ormeaux

La commission voirie se réunira le mercredi 02 juillet 2021 à 18h30 afin de se rendre sur le terrain impasse des Ormeaux concernant la réfection des trottoirs.

3 - Pelouse du terrain de football

Il a été constaté des dégradations sur la pelouse du terrain de football.

La commune envisage de porter plainte et de faire une déclaration auprès de l'assurance.

4 - Espace propreté

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a changé les molochs poubelles de l'espace propreté.